

Première édition  
2012-04-01

Version corrigée  
2013-03-01

---

---

**Évaluation de la conformité — Exigences  
et recommandations pour le contenu d'un  
rapport d'audit tierce partie de  
certification de systèmes de management**

*Conformity assessment — Requirements and recommendations for  
content of a third-party management system certification audit report*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC TS 17022:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a5edcd-d717-46a8-88d9-14b05880c1cc/iso-iec-ts-17022-2012)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a5edcd-d717-46a8-88d9-14b05880c1cc/iso-iec-ts-17022-2012>

---

---

Numéro de référence  
ISO/CEI TS 17022:2012(F)



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC TS 17022:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a5edcd-d717-46a8-88d9-14b05880c1cc/iso-iec-ts-17022-2012)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a5edcd-d717-46a8-88d9-14b05880c1cc/iso-iec-ts-17022-2012>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO/CEI 2012

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

**Sommaire****Page**

Avant-propos .....	iv
Introduction.....	v
1 <b>Domaine d'application</b> .....	1
2 <b>Références normatives</b> .....	1
3 <b>Termes et définitions</b> .....	1
4 <b>Rapport d'audit</b> .....	1
4.1 <b>Exigences énoncées dans l'ISO/CEI 17021</b> .....	1
4.2 <b>Exigences supplémentaires et recommandations</b> .....	2
4.2.1 <b>Généralités</b> .....	2
4.2.2 <b>Type d'audit</b> .....	2
4.2.3 <b>Critères d'audit</b> .....	2
4.2.4 <b>Périmètre d'audit</b> .....	2
4.2.5 <b>Identification de l'équipe d'audit</b> .....	2
4.2.6 <b>Dates et lieux de l'audit (sur site ou hors site)</b> .....	2
4.2.7 <b>Constats, preuves et conclusions de l'audit</b> .....	3
4.2.8 <b>Problèmes non résolus</b> .....	4
4.2.9 <b>Déclaration de non-responsabilité</b> .....	4
Bibliographie.....	5

[ISO/IEC TS 17022:2012](https://standards.itech.ai/catalog/standards/sist/45a5edcd-d717-46a8-88d9-14b05880c1cc/iso-iec-ts-17022-2012)  
<https://standards.itech.ai/catalog/standards/sist/45a5edcd-d717-46a8-88d9-14b05880c1cc/iso-iec-ts-17022-2012>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

Dans d'autres circonstances, en particulier lorsqu'il existe une demande urgente du marché, un comité technique peut décider de publier d'autres types de documents normatifs:

- une Spécification publiquement disponible ISO (ISO/PAS) représente un accord entre les experts dans un groupe de travail ISO et est acceptée pour publication si elle est approuvée par plus de 50 % des membres votants du comité dont relève le groupe de travail
- une Spécification technique ISO (ISO/TS) représente un accord entre les membres d'un comité technique et est acceptée pour publication si elle est approuvée par 2/3 des membres votants du comité.

Une ISO/PAS ou ISO/TS fait l'objet d'un examen après trois ans afin de décider si elle est confirmée pour trois nouvelles années, révisée pour devenir une Norme internationale, ou annulée. Lorsqu'une ISO/PAS ou ISO/TS a été confirmée, elle fait l'objet d'un nouvel examen après trois ans qui décidera soit de sa transformation en Norme internationale soit de son annulation.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/CEI TS 17022 a été élaborée par le *comité ISO pour l'évaluation de la conformité* (CASCO).

Le projet a été soumis aux organismes nationaux de l'ISO et de la CEI pour vote et a été approuvé par les deux organisations.

La présente version corrigée de l'ISO/CEI TS 17022:2012 inclut des corrections éditoriales en 4.2.7.4.

## Introduction

La présente Spécification technique contient des exigences et recommandations applicables au contenu d'un rapport d'audit tierce partie de certification de systèmes de management qui répond aux besoins et attentes des parties intéressées (client de l'audit, organismes de certification, organismes d'accréditation et autres utilisateurs potentiels).

La présente Spécification technique a été élaborée dans le but d'obtenir un niveau de base de cohérence et d'information dans le contenu des rapports d'audit tierce partie de certification des systèmes de management et, ainsi, d'améliorer la crédibilité du travail de l'équipe d'audit et du processus de certification.

Bien que le client de l'audit et l'organisme de certification soient les principaux utilisateurs du rapport d'audit, le contenu du rapport d'audit doit aussi répondre aux besoins d'autres parties intéressées. Les autres utilisateurs des informations contenues dans le rapport d'audit ou les parties intéressées par ces informations peuvent notamment être les suivants:

- organisme d'accréditation;
- autorité réglementaire;
- propriétaire de référentiel.

Le rapport d'audit vise à fournir les informations nécessaires à la satisfaction des besoins des parties intéressées.

À cet égard, une partie intéressée peut avoir besoin d'être renseignée, entre autres, sur les points suivants:

- a) la conformité ou non-conformité du système de management aux exigences spécifiées;
- b) toutes non-conformités et tous points sensibles;
- c) toutes opportunités d'amélioration;
- d) toutes forces et faiblesses;
- e) des informations sur la planification de l'audit suivant;
- f) les domaines qui nécessitent un suivi;
- g) toutes informations complémentaires requises pour prendre une décision de certification.

Dans la présente Spécification technique, les formes verbales suivantes sont utilisées:

- le verbe «devoir» indique une exigence;
- la forme verbale «il convient de» précède une recommandation;
- la forme verbale «il est admis» indique une permission;
- le verbe «pouvoir» indique une possibilité ou une capacité.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/IEC TS 17022:2012

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a5edcd-d717-46a8-88d9-14b05880c1cc/iso-iec-ts-17022-2012>

# Évaluation de la conformité — Exigences et recommandations pour le contenu d'un rapport d'audit tierce partie de certification de systèmes de management

## 1 Domaine d'application

La présente Spécification technique contient des exigences et recommandations à prendre en compte lors de la rédaction du rapport d'audit tierce partie de certification de systèmes de management, conformément aux exigences pertinentes de l'ISO/CEI 17021.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/CEI 17000, *Évaluation de la conformité — Vocabulaire et principes généraux*

ISO/CEI 17021:2011, *Évaluation de la conformité — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO/CEI 17000, l'ISO/CEI 17021 ainsi que les suivants s'appliquent.

### 3.1

#### **non-conformité**

non-satisfaction d'une exigence

[ISO 9000:2005, définition 3.6.2]

## 4 Rapport d'audit

### 4.1 Exigences énoncées dans l'ISO/CEI 17021

L'ISO/CEI 17021:2011, 9.1.10.2 spécifie que le responsable de l'équipe d'audit doit s'assurer de la préparation du rapport d'audit et doit être responsable de son contenu. Le rapport d'audit doit fournir un enregistrement précis, concis et clair de l'audit pour permettre de prendre une décision de certification éclairée et doit comporter ou faire référence à ce qui suit:

- a) l'identification de l'organisme de certification;
- b) le nom et l'adresse du client et de la personne représentant la direction du client;
- c) le type d'audit (par exemple audit initial, de surveillance ou de renouvellement de la certification) (voir 4.2.2);
- d) les critères d'audit (voir 4.2.3);
- e) les objectifs d'audit;

- f) le périmètre d'audit, notamment l'identification des unités organisationnelles ou fonctionnelles ou des processus audités, ainsi que la durée de l'audit (voir 4.2.4);
- g) l'identification du responsable de l'équipe d'audit, des membres de l'équipe d'audit et, s'il y a lieu, des personnes accompagnantes (voir 4.2.5);
- h) les dates et les lieux où les activités d'audit (sur site ou hors site) ont été réalisées (voir 4.2.6);
- i) les constats, les preuves et les conclusions de l'audit, correspondant aux exigences du type d'audit (voir 4.2.7);
- j) tout problème non résolu, le cas échéant (voir 4.2.8).

## **4.2 Exigences supplémentaires et recommandations**

### **4.2.1 Généralités**

Les exigences et recommandations énoncées de 4.2.2 à 4.2.10 complètent les exigences énoncées dans l'ISO/CEI 17021 (voir 4.1) et ne sont pas exhaustives, ce qui signifie que le rapport d'audit peut inclure des informations supplémentaires.

### **4.2.2 Type d'audit**

**4.2.2.1** Le rapport d'audit doit identifier le type d'audit [par exemple audit initial (étapes 1 et 2), de surveillance ou de renouvellement de la certification ou audit particulier (pour de plus amples informations, voir l'ISO/CEI 17021:2011, 9.5)].

**4.2.2.2** Le cas échéant, il convient que le rapport indique s'il s'agit d'un audit conjoint, combiné ou intégré (voir l'ISO/CEI 17021:2011, 3.4, Notes 1 à 6).

### **4.2.3 Critères d'audit**

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a5edcd-d717-46a8-88d9-14b05880c1cc/iso-iec-ts-17022-2012>

Le rapport d'audit doit identifier les documents normatifs des systèmes de management (par exemple ISO 9001) en référence auxquels le système de management de l'organisation est audité. Les autres documents utilisés pendant l'audit peuvent être mentionnés, le cas échéant.

### **4.2.4 Périmètre d'audit**

**4.2.4.1** Le rapport d'audit doit décrire l'étendue et les limites du périmètre d'audit, comme les sites, les unités organisationnelles, les activités et les processus audités.

**4.2.4.2** Le rapport d'audit doit décrire toute exclusion concernant les zones ou les activités non couvertes pendant l'audit.

**4.2.4.3** Le rapport d'audit doit indiquer tout écart par rapport au temps d'audit prévu dans le plan d'audit.

### **4.2.5 Identification de l'équipe d'audit**

Le rapport d'audit doit identifier le responsable de l'équipe d'audit, les membres de l'équipe d'audit et, s'il y a lieu, les personnes accompagnantes (par exemple guides, observateurs, traducteurs).

### **4.2.6 Dates et lieux de l'audit (sur site ou hors site)**

**4.2.6.1** Le rapport d'audit doit indiquer la date ou les dates, les sites visités et le type d'activité audité sur chaque site. Le rapport d'audit doit distinguer les sites permanents des sites temporaires.

**4.2.6.2** Il convient que le rapport d'audit identifie les éventuelles conditions défavorables (par exemple coupure de courant, incendie, inondation) spécifiquement liées à l'état des sites et ayant une incidence sur les activités d'audit.

#### 4.2.7 Constats, preuves et conclusions de l'audit

**4.2.7.1** Le rapport d'audit doit indiquer si les objectifs de l'audit ont été atteints. (Pour de plus amples informations, voir l'ISO/CEI 17021:2011, 9.1.2.2.2).

**4.2.7.2** Lorsque des modifications sont apportées aux objectifs, au périmètre ou aux critères de l'audit (par exemple sites, unités organisationnelles, activités et processus), ces modifications doivent être enregistrées.

**4.2.7.3** Le rapport d'audit doit indiquer, le cas échéant, les changements significatifs ayant eu un effet sur le système de management de l'organisme client depuis le dernier audit en date.

**4.2.7.4** Le rapport d'audit doit contenir les constats d'audit résumant la conformité et détaillant la non-conformité ainsi que les preuves d'audit associées à cette non-conformité afin de permettre, en toute connaissance de cause, la décision de la délivrance ou du maintien d'une certification (pour de plus amples informations, voir l'ISO/CEI 17021:2011, 9.1.9.6.1).

**4.2.7.5** Le rapport d'audit doit contenir ou faire référence aux non-conformités et aux points sensibles.

**4.2.7.6** Toute affirmation de non-conformité énoncée dans le rapport d'audit doit être un enregistrement clair et détaillé des constats de manière à fournir au client une description adéquate des faits.

**4.2.7.7** L'affirmation de non-conformité énoncée dans le rapport d'audit doit inclure toutes les références nécessaires permettant de faciliter la détermination d'une correction ou d'une action corrective appropriée. Les preuves tangibles (documentaires et non documentaires) de la non-conformité doivent être référencées (par exemple documents, plans, rapports d'essai, absence de preuve de compétence). L'affirmation de non-conformité doit également comporter les informations suivantes:

- a) une référence à l'exigence ou aux exigences n'étant pas satisfaite(s);
- b) un énoncé de la non-conformité; [ISO/IEC TS 17022:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45a5edcd-d717-46a8-88d9-14b05880c1cc/iso-iec-ts-17022-2012)
- c) les preuves tangibles sur lesquelles repose la non-conformité;
- d) le cas échéant, une référence au document par rapport auquel il a été constaté un écart (par exemple spécification, règle, instruction, plan, etc.).

**4.2.7.8** Le rapport d'audit doit inclure une mention concernant l'efficacité du système de management du client. Cette mention peut porter sur

- a) les activités de l'organisation dans le périmètre de certification et l'adéquation de son périmètre de certification,
- b) l'analyse, la compréhension et l'identification des besoins et attentes des parties intéressées pertinents pour le document normatif applicable,
- c) les objectifs du système de management en vue du respect des exigences des parties intéressées et des exigences légales/réglementaires en vigueur,
- d) la détermination et le management des processus nécessaires pour parvenir aux résultats prévus,
- e) la disponibilité des ressources nécessaires pour soutenir la mise en œuvre et la surveillance de ces processus,
- f) la surveillance et le contrôle des caractéristiques des processus définis,